

**CONVOCATION DU CONSEIL SYNDICAL**

Le Conseil syndical est convoqué en séance publique, le mercredi 3 Juillet, à 18h45, à la mairie de Dampierre sur le Doubs.

A Berche, le 24/06/2024  
Le Président,  
PETIOT Jean-Luc

**Ordre du jour :**

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 03 avril 2024
- Décision modification n°1 budget principal
- Personnel intercommunal
- Achat saleuse
- Bio-déchets salle intercommunale
- Location de la salle intercommunale tarif matériel et tarif location
- Remboursement EDF
- Travaux
- Informations diverses

---

**REUNION DE CONSEIL SYNDICAL**  
**SEANCE DU 03 Juillet 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le TROIS JUILLET, à 18h45, le conseil syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PETIOT.

**Présents** : Mesdames CHARRIER Béatrice et Mme MENETRIER Lucile Messieurs BONNOT Pierre-Marie - GANARD Michel - GENIN Yanick – MITTON André - PETIOT Jean-Luc - SAILLET Jean-François et RENAUD Jean-Claude.

**Avant donné procuration :**

- Mme MOINE Julie a donné procuration à Mme MENETRIER Lucile
- Mme CHIPEAUX Céline a donné procuration à M. SAILLET Jean-François

**Absente excusée** : Mme GROS Virginie

**Secrétaire** : M. BONNOT Pierre-Marie

**Ordre du jour :**

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 03 Avril 2024
- Décision modification n°1 budget principal
- Personnel intercommunal
- Achat saleuse

- Bio-déchet salle intercommunale
- Location de la salle intercommunale tarif matériel et tarif location
- Remboursement EDF
- Travaux
- Informations diverses

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil nomme Monsieur BONNOT Pierre-Marie pour remplir les fonctions de secrétaire.

### **2. Approbation du conseil municipal 03 Avril 2024**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 03 Avril 2024 a été adressé à chaque Conseiller Syndical. Il est soumis à l'adoption du Conseil.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 03 Avril 2024.

### **3. Délibération n°2024-011 : Décision modificative N°01.2024**

Le Président précise qu'il y a lieu de voter une décision modificative au budget 2024 :

Désignation	Diminution	Augmentation
DF 6751/042 : valeur comptable immo cédées	88 083.00 €	
DF 6761/042 : Différences sur réalisations	30 917.00 €	
DF 681/042 : Dotation aux amortissements		13.00 €
DF 6411/012 : Personnel titulaire		618.77 €
DF 65888/65 : Autres		300.00 €
RF 7751/042 : Produits de cession d'immob	119 000.00 €	
RI 024 : Produits des cessions d'immobilisations		119 000.00 €
RI 2132/040 : Construction bâtiments privés	88 083.00 €	
RI 192/040 : Plus ou moins-value sur cession d'immeuble	30 917.00 €	
RI 28184/040 : Plus ou moins-value sur cession d'immeuble		13.00 €

L'exposé du Président entendu, les membres du Conseil syndical donne un avis favorable à cette décision modificative N°1.

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa du contrôle de légalité : 04/07/2024

### **4. Délibération n°2024-012 : Création d'emploi**

L'agent en poste ayant réussi le concours d'ATSEM, il demande à être titularisé.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le budget syndical ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Syndical.

Considérant que les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que la délibération doit préciser le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2<sup>ème</sup> classe en raison de l'obtention du concours de l'agent et des besoins du syndicat.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- la création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisée des Ecoles Maternelles principal 2<sup>ème</sup> classe, permanent, à temps non complet à raison de 32.05/35<sup>ème</sup>

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/09/2024

Filière : Médico-sociale

Cadre d'emploi : ATSEM

Grade : d'Agent Territorial Spécialisée des Ecoles Maternelles principal 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa du contrôle de légalité : 04/07/2024

## **5. Délibération n°2024-13 : Achat saleuse**

### **Achat saleuse**

Le Président expose au conseil syndical que la saleuse est en panne depuis cette année, en cause l'usure générale suite à la vétusté du matériel.

Le Président propose don l'achat d'une nouvelle saleuse, des devis ont été demandés, l'entreprise SARL H2M qui propose la reprise de l'ancienne saleuse pour 2000€ et l'achat de la nouvelle saleuse pour la somme de 13 368€ TTC (remise déjà prise en compte sur le tarif TTC proposé).

L'exposé du Président entendu, le Conseil syndical valide à l'unanimité l'achat d'une saleuse à l'entreprise H2M pour la somme de 13 368€ TTC.

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa du contrôle de légalité : 04/07/2024

## **6. Délibération n°2024-014 : Tarif facturation de la vaisselle lors des locations de la salle socioculturelle**

Le Président expose au conseil syndical qu'il est nécessaire de prendre une délibération avec le prix détaillé de la vaisselle en cas de casse ou perte de vaisselle ou d'ustensile par le locataire de la salle socioculturelle.

Le Président propose la grille tarifaire suivante :

Liste vaisselle	Prix unitaire (€) si casse ou perte	Liste vaisselle	Prix unitaire (€) si casse ou perte
Assiette à dessert	5	Légumier inox Ø 22	10
Assiette creuse	5	Louche (grosse)	20
Assiette plate	5	Louche (petite)	15
Bouilloire électrique	45	Passoire inox Ø 360	65
Casserole inox Ø 24	35	Percolateur	350
Casserole inox Ø 18	30	Pichet inox	15
Corbeille ronde à pain	4	Pichet verre 1l	5
Coupe à dessert	3	Pince jumbo inox	4
Couteau à pain	20	Planche à découper	30
Couteau boucher	15	Plat ovale plat lg 38	10
Couteau cuisine 1250mm	12	Plat creux ovale lg30	10
Couteau cuisine	12	Plateau de service	10
Couteau de table	3	Poêle	30
Couteau d'office 1.8mm	2	Ramasse couverts	3
Couverts à salade inox	5	Ramequin	3
Cuillère à glace	40	Saladier (petit)	7
Cuillère à soupe	2	Saladier (gros)	10
Cuillère à café	1	Sautoir Ø 32 + couvercle	55 + 25 couvercle
Cuillère de service	6	Spatule composite	8
Décapsuleur	6	Spatule coudée inox plate	12
Ecumoire (grosse)	20	Spatule (maryse)	4
Eplucheur (économe)	2	Tasse à café	4
Faitout (gros)+ couvercle	40 + 20 couvercle	Tasse à thé	4
Fouet inox	8	Tire-bouchon	8
Fourchette	2	Verre à eau (19cl)	3
Fourchette à viandes	17	Verre à vin (15cl)	3
Fourchette de service	6	Verre (coupe)	4
		Verre ordinaire	2

Le conseil syndical, l'exposé du Président entendu, accepte la grille tarifaire exposée ci-dessus à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :  
POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0  
Visa du contrôle de légalité : 04/07/2024

## **7. Délibération n°2024-015 : Tarif location salle socioculturelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Le Président indique au conseil syndical qu'il y a trop de plages différentes de location et de tarifs proposés. Il propose une simplification de la grille tarifaire de location de la salle socioculturelle avec une seule plage de location allant du vendredi 17 heures au lundi 9 heures pour le weekend et une plage horaire pour une location d'une journée en semaine de 14h30 au lendemain 9 heures.

	WEEK-END vendredi 17 heures au lundi 9 heures		JOURNEE 14h30 au lendemain 9 heures	
	HABITANT BERCHE / DAMPIERRE SUR LE DOUBS – ASSOCIATIONS SIVOM	HABITANTS ET ASSOCIATIONS EXTERIEURS	HABITANT BERCHE / DAMPIERRE SUR LE DOUBS – ASSOCIATIONS SIVOM	HABITANTS ET ASSOCIATIONS EXTERIEURS
Du 1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre	230€	330€	80€	120€
Du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 avril	250€	350€	100€	140€

Les associations du SIVOM bénéficient de la gratuité à la 1<sup>ère</sup> location et de la deuxième location à demi-tarif.

Les locations pour 2025 déjà enregistrées à ce jour garderont le tarif proposé en 2024.

Le conseil syndical, l'exposé du Président entendu, accepte la proposition de tarif ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :  
POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0  
Visa du contrôle de légalité : 04/07/2024

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE du 03 JUILLET 2024

**Points n'ayant pas donné lieu à délibération**

• **Travaux**

- Vestiaires foot :

Remplacement du chauffe-eau pour 1 250€ HT  
Changement des prestos qui fuyaient 3 456€ TTC

- École :

Fuite d'eau – réparation pour 198€ TTC

Sonnerie – 156.78€ TTC

Exercice incendie ok

Prévision de nettoyage aux abords de l'école

- Salle socioculturelle

Le volet de la porte d'entrée est indépendant des autres volets de la salle dorénavant. L'entrée se fera désormais par cette porte au lieu de celle de la cuisine – coût 1 472€ TTC

Installation d'une vanne pour coupure à la salle des fêtes : 576€ TTC

Problème de barillet de la porte de la cuisine

Espace de stockage de poubelles : 7464€ - refus du conseil

Horloges astronomiques : 1020€ la pose sera faite par M. GANARD

Des jeux de clés sont à refaire – 7 au total

Faire plastifier le rapport de la commission de sécurité pour affichage à la salle

Contrôle SOCOTEC : 2 blocs secours sont à changer

- Église

Vers la grotte de la Vierge, taille du lierre et rejet, intervention avec une nacelle pour 1 500€ TTC

- Local technique

2 vannes à changer sur le chauffe-eau : 657.60€ TTC

• **Informations diverses**

- Demande de bac biodéchets pour la salle intercommunale

Pays Montbéliard Agglomération refuse la mise en place d'une borne de collecte de biodéchets à la salle intercommunale sous prétexte qu'elle ne serait pas disponible pour tous les habitants. PMA nous a orienté vers un prestataire extérieur AGRIVALOR qui nous propose un coût de 26€64 TTC pour la collecte d'un bac de 120 litres. Le conseil syndical refuse cette proposition et fera une proposition sur un autre emplacement qui pourra convenir à PMA.

- Remboursement EDF

Un remboursement de 393.50€ a été fait par EDF par chèque. Le conseil syndical accepte le remboursement de 393.50€.

- Conseil d'école

Départ de la directrice

Visionneuse : demande de devis car elle ne fonctionne plus. Pendant les vacances, le point sera fait avec les agents techniques afin de couper la chaudière.

- Cimetière

Monsieur MITTON : Point sur le cimetière. Un nouveau devis pour le relevage des tombes (11 concernées) pour un montant de 11 793.60€ TTC  
Relevage de 4 concessions au mois de juillet, les autres seront faites à l'automne.

Il reste des concessions dont on ne connaît pas les descendants.

Début de renouvellement du colombarium en septembre

Proposition d'augmenter le prix des concessions qui est actuellement de 50€

Le panneau est réalisé, il sera posé à l'extérieur du cimetière courant juillet.

- Divers :

Monsieur GANARD : compteurs d'eau de la salle des fêtes et du foot sont à revoir

Monsieur GENIN : précise que l'adjoint administratif Mme DEMAIMAY a demandé à changer d'heures en septembre

Monsieur SAILLET : le disque dur de sauvegarde ne fonctionne plus.

Demande de sauvegarde par NAS, coût de la mise en route : 1 014€ TTC – le conseil donne son accord.

L'ordre du jour étant écoulé. La séance est levée à 20h36

